





A. BOSSE

AV

LECTEUR,

SVR les causes qu'il croit avoir euës, de discontinuer le cours de ses Leçons GEOMETRALES ET PERSPECTIVES, *dedans* L'ACADEMIE ROYALLE DE LA PEINTURE ET DE LA SCULPTURE, *& mesme de s'en retirer.*



LEs grandes fatigues, la perte de temps & les frais, qu'il faut faire pour tâcher d'obtenir justice contre ceux qui nous oppriment ; & qui estant en faveur, previennent les puissances par des mauvaises impressions ; fait que plusieurs souffrent ces oppressions avec moins de murmure.

C'est pourquoy, lors qu'il ne s'agira point de la cause de DIEU, de celle de mon ROY, & de celle du *Public* ; je tâcheray de supporter patiemment le reste.

Il s'agit donc en cette occasion de deux causes principales.; La premiere regarde le Public ; La seconde mon honneur, ma vie, & celle de ma famille ; Or comme je desire d'en déduire icy des particularitez & que je suis en quelque sorte la partie interessée ; je remets neantmoins le tout au jugement de ceux qui sans prevention prendront la peine de les lire : Et si Monsieur le B. de concert avec un ou deux de l'Academie, n'avoit subreptissement obtenu contre moy un *Arrest du Conseil des Finances*, sans avoir osé me le faire signifier, je n'aurois pas fait cét écrit ; car pour ce qui regarde en quelque façon la

cause Publicque ; mes Traitez suffiront pour maintenir la verité contre l'ignorance.

Je sçay bien qu'en matiere d'Ecrits, la delicatesse de plusieurs personnes va souvent à les condamner sans examiner la verité & la fausseté des choses, & sur tout, lors qu'ils y voyent des termes un peu forts & pressants, sans penser qu'y estans interessez, ils auroient peut estre d'autres sentimens, & ne s'éloigneroient de la pensée de SAINT AUGUSTIN; *Que l'on a toûjours veu dans l'ordre du monde, que les méchans ont persecuté les bons, & les bons les méchans : les méchans en nuisant par injustice ; & les bons en profitant à ceux qu'ils punissent par de bonnes corrections, les uns agissent par un mouvement de vengeance ; & les autres par la charité qui les anime ; car le meurtrier frape & perse indiferemment, parce qu'il ne pense qu'à blesser ou a tuër ; mais le Chirurgien considere bien l'incision qu'il veut faire, parce que son dessein est de guerir.*

Mais pour en revenir au fait de nosdites causes.

PLUSIEURS personnes sçavent que la pluspart des Peintres, Sculpteurs, Graveurs, Dessinateurs, & semblables Artistes, en se rendant visite, se communiquent leurs plus beaux ouvrages ; pour se communiquer mutuellement ce qu'ils en pensent, qui à mon sens est une maxime que je trouve fort raisonnable, sur tout, lors qu'on y agit avec franchise & de bonne foy, car d'en user comme ceux qui s'iritent quand le sentiment qu'ils vous ont demandé ne les Couronne pas, & qui, bien loin de vous estre redevable de la genereuse intention que vous avez euë de les tirer de l'erreur dans laquelle ils sont tombez, conçoivent une effroyable aversion, qui leur fait rechercher tous les moyens de vous nuire, pour leur avoir refusé des loüanges ; je tiens que c'est un mauvais procedé, aussi bien que la conduitte de celuy qui fait ses observations sur vostre ouvrage, & qui les publie.

Donc sur ce sujet, je reciteray ce qui m'arriva un jour chez Monsieur le B. qui peut estre l'origine de nostre mesintelligence ; m'ayant plusieurs fois prié, de luy dire mes sentimens sur un Crucifix qu'il avoit peint & representé sur le Calvaire, que l'ayant fait, sans devoir ny pouvoir luy accorder que la lumiere d'une Lampe pour éclairer le modelle, dont il s'estoit servy, y deust faire le mesme effet que le jour

naturel ; il m'en a depuis non ſeulement témoigné de la froideur, mais en pluſieurs occaſions, il a recherché les moyens de me nuire ; car lors que j'enſeignois la Perſpective & ſes dépendances dans l'Academie, il prit ſon temps de dire à Monſieur Bourdon tres-Excellent Peintre, en preſence des Eleves ou Eſtudians de ladite Academie ; qu'il en ſçavoit une pratique bien plus facile que la mienne (quoy qu'en verité il n'en euſt qu'une tres-imparfaite connoiſſance) ſans penſer que j'avois declaré à la Compagnie devant luy, qu'encore qu'ils en euſſent fait élection ſur toutes les autres, que s'il s'en trouvoit une qui luy pût eſtre preferable, j'offrois de l'aprendre & de l'enſeigner.

Ce raport m'ayant eſté fait, je pris occaſion un jour d'aſſemblée d'en parler à la Compagnie, toutefois ſans rien deſigner, où châcun s'en deffendit, à la reſerve dudit Sieur le B. lequel ayant dit, que l'on pourroit bien avoir avancé cela pour apprendre, je ne luy fis d'autre repartie ſinon, qu'en s'adreſſant aux Diſciples, ce n'eſtoit pas le plus ſur moyen ; où il eſt à remarquer, que je ne le voulus pas mettre en jeu ny Monſieur Bourdon ; mais un moment aprés, les ayans veus parler enſemble & tracer quelques traits ; je pris le temps de me mettre entre-eux d'eux, & de leur demander dequoy ils traitoient, & m'ayant dit que c'eſtoit ſur quelque choſe d'aprochant de ce que j'avois entretenu la Compagnie, je tâchay de luy faire connoiſtre doucement, qu'il ſçavoit tres-peu la matiere dont il s'agiſſoit, ce que meſme il avoüa en quelque ſorte ; car voulant donner à entendre qu'il avoit trouvé beau & bon ce que je luy avois expliqué, il me dit, hé bien Monſieur, ſi je n'avois agitté cette queſtion, je n'aurois pas apris cela ; ce qui m'obligea encore de luy repartir, auſſi, Monſieur, vous eſtes vous adreſſé à moy & non aux Diſciples.

Et comme j'avois creu que cét entretien pourroit contribuer à ſa converſion, j'apris quelque temps aprés, qu'il avoit témoigné à un de ſes amis & des miens tout le contraire, & qu'il n'entendoit pas meſme les premiers principes de la Perſpective, qui eſt ce qui luy fit encore avancer dans une autre aſſemblée, pour éluder s'il euſt pû les veritez que j'y expliquois, *que tout le fin & le vray de l'Art ſans tous ces raiſonnemens, dépendoit de deſſiner & peindre d'aprés le Relief ou Na-*

turel, comme l'œil le voyoit; ce qui m'obligea derechef veu mesme la fonction que je faisois dans l'Academie ; de luy faire remarquer & à la Compagnie, le deffaut de cette proposition, que j'ay amplement expliquée en mes Traitez de Perspective, & en celuy de mes Leçons.

Or il faut sçavoir qu'avant ce temps, l'Academie desirant que je fusse de son corps, m'avoit baillé mes Lettres d'Academiste, dont Coppie est à la fin des dernieres Leçons que j'ay données dans ladite Academie, pour leur en témoigner derechef ma reconnoissance.

Mais quelque temps aprés, il fut fait une autre tentative, où ledit Sieur le B. ne reüssit pas mieux, sur ce que la Compagnie estant demeurée d'accord, que je travaillerois seul à ce Traité des secondes Leçons, (qui est ce qui devoit preceder la pratique de la Perspective,) car ayant fait apporter en l'Academie un Livre de la Peinture, dit de *L. de Vincj*, pour selon toute l'apparence l'y introduire au lieu des miens qui y estoient, y estant arrivé, & faignant qu'il ne le connoissoit pas, il demanda en le prenant quel il estoit, & le Secretaire de l'Academie qui l'y avoit apporté par son Ordre, le luy ayant dit, il profera d'un ton fort élevé ; *Voilà le Livre dont il se faut servir pour ce qui concerne les choses dont nous devons Traiter*; mais luy ayant reparty, je croy, Monsieur, que vous entendez seulement de ce qu'il y aura de bon, cela luy fit dire, *quoy de bon, croyez-vous qu'il y ait du mauvais* ? & sur le champ luy en ayant fait voir des preuves, il fut fort surpris ; ce qui me fit croire, qu'il n'avoit estimé ce Traité, que sur un oüy dire, ou jugé comme on dit, du procez sur l'Etiquette du Sac, qui est le Titre & l'Epistre Liminaire, laquelle s'adresse à l'Illustre & tres-sçavant premier Peintre du Roy feu Monsieur le Poussin ; & comme selon toute l'apparence un autre Peintre de l'Academie interessé en l'Impression de ce Livre, devoit estre de la partie, ledit Sieur en sortit avec promesse d'y revenir avant que l'Assemblée fust finie, ce que toutefois il ne fit pas, qui fut un trait de sa prudence pour ne pas tomber en confusion devant elle.

N'ayant donc pas fort bien reüssi en cette rencontre, on fit courre un bruit que j'avois mal parlé dudit Traité de Vincy ; quoy que Monsieur le Poussin eust, à ce qu'ils disoient à tort, éclaircy tous les Chapitres qui en avoient besoin, &

que l'on assuroit aussi en estre plûtost le Pere que ledit de Vincj, qui est ce qui m'obligea d'en écrire audit Sieur Poussin à Rome, dont plusieurs de ses ouvrages m'empeschoient de croire ces discours, bien qu'ils fussent tirez de son Epistre Liminaire.

Mais l'ordinaire suivant, Monsieur le Poussin m'ayant fait l'honneur d'une réponse, où il me remercie du jugement que j'en avois fait en sa faveur & où en suitte il me declare ses sentimens sur le tout, en disant comme je l'ay dit ailleurs amplement; que tout le bon dudit Traité se peut écrire sur une feüille de Papier en grosse Lettre, & que ceux qui croyent qu'il approuve tout ce qui y est ne le connoissent pas; j'envoyay aussi une Coppie de cette Lettre à Monsieur le B. pour d'autant plus l'assurer de ce que je luy en avois dit, de laquelle pour remerciement je n'en ressus qu'une réponse offensive.

Mon travail manuscrit desdites Leçons estant finy, l'ayant apporté en l'Academie, & en suitte leu à la Compagnie, & fait entendre en gros les principales figures, elle m'en remercia, & me pria d'avoir la bonté de l'aller expliquer en détail à nos éleves, & trouva mesme à propos que châque Leçon fust signée du Professeur ou Ancien qui seroit en mois à mesure que je les donnerois, afin que (comme je leur avois dit) si quelqu'un s'ingeroit de les rendre publiques & se les attribuer avant mon Impression, on peust faire voir le contraire, ce qu'ayant fait en presence de plusieurs de la Compagnie qui voulurent encore y assister, Monsieur Bourdon estant de mois signa la premiere Leçon, laquelle estoit un discours de preparation aux éleves, pour celles où il s'agissoit d'opperer de la main, qui est incerée audit Traité des Leçons à present imprimé.

Ayant commancé dans le mois de Monsieur Bourdon le Cours de ces Leçons, ainsi que je l'avois promis à la Compagnie; je creus estre obligé par reference ou civilité de luy demander si elle desiroit que les mettant au jour, ce fust comme un Resultat de ses soins ainsi qu'elles avoient esté expliquées & signées, ou bien comme un des miens, lors que je n'estois point de leur corps; de m'en donner un Acte en forme; & comme Monsieur de R. le second Directeur me dit au nom de la Compagnie presente, qu'elle n'y ayant rien contribué, je les pouvois faire imprimer en mon nom seul; cela me fit

repartir, que d'autant plus m'en devoient ils donner un; puis qu'estant de leur corps j'avois esté obligé d'écrire & parler en plurier, par nous, & non en singulier par moy, ainsi que mes Leçons & leurs signatures en faisoient foy; & sur ce il ne fut rien resolu.

Dans une autre assemblée, cette question ayant derechef esté agitée, on me dit de les mettre ainsi qu'elles estoient écrittes & signées, mais à condition d'en oster le nom de Monsieur Desargues; proposition que je laisse à juger à qui le desirera, & laquelle Monsieur le B. prit la peine trois heures devant celle de l'assemblée, de me venir dire chez moy, que l'on me la pourroit bien faire; & en cela il faut que j'avouë qu'il me dit la verité, car elle m'y fut faite, mais il ne s'y trouva pas.

Donc sur cette proposition assez mal digerée, ils n'eurent de moy qu'un refus, & mesme un peu de blâme, puis qu'ils avoient choisi mon Traité de Perspective où le nom de Monsieur Desargues est au Titre; & comme il se trouva que plusieurs de la Compagnie traiterent de ridicule cette proposition, sept d'entre eux me signerent un Acte, dont la Coppie est aussi à la fin de ces Leçons, pour qu'elle ne leur pust estre imputée avec justice; lequel Acte, la Cabale essaya de ravoir dans une autre Assemblée, sous pretexte de me donner une Charge de Conseiller en l'Academie; mais ayant remarqué, qu'elle n'avoit point les graces & les privileges de celle des Professeurs, je les en remerciay & me retiray en attendant leurs Ordres, quand ils seroient plus unis entre eux; puisque par mes Lettres, par l'Acte de ces sept Messieurs, & par mes Leçons signées; je pouvois les mettre au jour comme je voudrois, sans qu'aucun de la Compagnie y pust trouver à redire avec justice.

Ce fut donc en suitte, que Monsieur le B. crut avoir trouvé le moyen de faire valoir aux éleves de l'Academie, la Perspective coppie qui se déguisoit tres-mal en sa maison, pour luy estre dediée, & de laquelle il leur en montra le Privilege qu'il disoit venir d'obtenir; qui est ce qui obligea Monsieur Desargues, d'offrir liberalement *cent pistolles à* celuy de nos François, qui feroit plus que luy en cela.

Mais ce mauvais ouvrage n'ayant paru que trois ans aprés cette obtention de Privilege, on le trouva si foible & mesme

ſi ridicule, qu'il fut mépriſé au dernier point; Ayant fait des remarques particulierement ſur ſon miſerable déguiſement de la noſtre, je les preſentay imprimées à Meſſieurs de l'Academie, pour qu'il leur plût en dire leurs ſentimens, conſentant meſme s'ils le deſiroient, que Monſieur le B. preſent, en fiſt le meſme, à condition de donner le ſien par écrit ſigné de luy, quoy qu'il témoignaſt en quelque ſorte, eſtre l'Avocat de ce Coppiſte plagiaire, non à la verité pour vouloir plaider ſa Cauſe, mais bien pour empeſcher en fuyant que l'Academie ne jugeaſt ce different; neantmoins tout ne reüſſit qu'à faire connoiſtre de plus en plus à la Compagnie, qu'il entendoit tres-mal à faire élection des veritables, univerſelles, & faciles regles de ſon Art; mais bien d'eſtre tenu par le foible narré de ſon Epiſtre Liminaire, comme Auteur, Protecteur, Approbateur, & Guarend de la Coppie ridicule, ou plûtoſt de ſon larcin mal déguiſé; & pour preuve de mon dire; il n'y a qu'à lire ladite Epiſtre, dans laquelle ſont d'autres diſcours autant ridicules & foibles qu'il ſe puiſſe écrire.

Voicy encore à mon ſens quelque choſe de plus éloigné du bien, qui fait ſouvent voir, qu'un abiſme en produit d'autres; car la brigue ayant ſçeu que la Compagnie deſiroit reconnoiſtre mes ſoins & mes peines, en me baillant cette Lettre de Conſeiller, accompagnée des choſes que je croyois eſtre raiſonnables, & meſme que Monſieur Bourdon & pluſieurs autres m'avoient preſſé de ſigner un Acte ſur leur promeſſe, (qui eſtoit) que cette Charge auroit en elle ce que je deſirois, en m'aſſurant que la Compagnie ne l'avoit jamais entendu autrement: mais en l'aſſemblée ſuivante la brigue eſtant de concert, pour pretendre avoir mes Lettres & ce qui en dépendoit; Monſieur le Directeur ayant demandé ſi j'eſtois de l'Academie, cela me ſurprit, puiſque quelque temps devant, il m'avoit remercié au nom d'icelle, & meſme preſenté cette Charge de Conſeiller en attendant mieux, qui eſtoit des gages, quand il plairoit à ſa Majeſté de leur faire toucher les apointement deſtinez pour ſa ſubſiſtance.

Lors à cette demande ſi j'eſtois de l'Academie, Monſieur le B. prit la peine de dire que non; & meſme que j'y eſtois entré ſans adveü; mais ſur l'heure le contraire ayant paru par la Lecture de mes Lettres, Monſieur le B. repartit que c'eſtoit Monſieur de Charmois noſtre premier Chef ou Directeur

qui comme mon amy me les avoit données, & quoy que cette objection fust en quelque sorte appuyée par Monsieur Errard, on ne laissa pas encore sur l'heure, de trouver dans le Livre des Déliberations de l'Academie que ces Lettres m'avoient esté données du consentement de tout le corps, & mesme de celuy des Maistres Peintres & Sculpteurs, qui dans ce temps-là avoient esté reünis à l'Academie; Or sur cette Excellente objection de ces deux Messieurs, je leur fis la reverence & les remerciay des peines qu'ils prenoient, pour pretendre me desobliger en se desobligeant.

Mais afin qu'ils ne perdissent pas en cette rencontre aprés l'honneur tous leurs soins; Monsieur le Directeur me demanda si j'avois mes premieres Lettres, desquelles luy en ayant presenté Coppie, (quoy que j'eusse l'Original,) il me la rejetta de colere, m'enjoignant d'apporter cét Original au premier jour d'assemblée; mais l'ayant prié que l'on me traitast ainsi que mes Confreres, qui avoient eu leurs secondes avant que d'avoir rendu leurs premieres, & mesme je luy en cittay cinq ou six qui estoient presens, lesquels avoient encore les unes & les autres; cette réponse fit tellement prendre feu à l'esprit de Monsieur le Directeur qu'apres un Serment *du plus haut stile*, il dit, *que si la Compagnie consentoit à me donner mes secondes Lettres, avant que d'avoir rendu mes premieres, qu'il abismeroit l'Academie & reprendroit ses deux Poutres*; Or ayant remarqué que nul de la Compagnie ne repartit à cette rodomontade, je me retiré, témoignant que je ne voulois pas estre la cause de ce renversement, & sur tout de sa plus saine partie, les assurant que j'avois assez de mes Lettres, d'Actes, de signatures, & de la production en public de mes Leçons; pour faire connoistre la justice de ma cause.

Quelques jours aprés, je leur envoyay mon Adieu signé; & le suivant de cette rupture, *Monsieur Corneille Professeur*, m'estant venu voir, & m'ayant raporté qu'il y avoit eu grand bruit quand je me retiray, particulierement entre *Messieurs Bourdon & le Brun*, je luy témoignay que si la plus saine partie de la Compagnie, continuoit d'estre sans repartie, quand deux ou trois d'entre eux, contreviendroient aux Status & Ordonnances de l'Academie; qu'ils meritoient bien d'estre traitez de la sorte, qu'avoit fait la brigue & ce Directeur.

Mais

Mais le ſujet de la viſite dudit Corneille fut, de me faire la propoſition de la part dudit Directeur, de luy vouloir confier mes Lettres, comme ſçachant bien que nous eſtions amis, & qu'il m'aporteroit en ſuitte le projet des ſecondes, pour voir ſi il ſeroit comme je le deſirois; & ſur ce je luy reparty, qu'il n'y avoit rien en ma puiſſance que je ne luy confiaſt à la reſerve de ces Lettres, crainte que luy meſme n'y fuſt trompé, puiſque ſans Eſpion je ſçavois un ſecret, que ſans doute il ignoroit; & de plus, que Monſieur le Directeur ayant dit hautement que mon pretendu crime eſtoit de les avoir refuſées à tout le Corps; qu'il n'euſt pas eſté raiſonnable de les confier à un ſeul de ſes membres; & auſſi que je ne pouvois ny ne devois entendre aux propoſitions d'un particulier, quoy que Directeur, ſans l'aveu de la Compagnie.

Et comme juſques-là, cette menace de reprendre deux Poutres m'eſtoit une Enigme, Monſieur Corneille me dit que ce Directeur en avoit fourny deux pour faire un Entreſolle en l'Academie, & que ſans doute c'eſtoit celles-là qu'il auroit voulu reprendre.

Depuis avoir écrit ce qui precede & ce qui ſuit; ayant fortuitement trouvé dans mes Papiers un Billet de Monſieur le Brun, j'ay creu le devoir inſerer icy, pour d'autant plus faire voir s'il a eſté bien fondé d'avancer que je n'eſtois pas de l'Academie.

A Monſieur, Monſieur Boſſe.

Monſieur, je vous prie, inſtamment de vous trouver demain premier Samedy de ce mois à l'Academie, pour eſtre preſent à la Lecture des nouvelles graces que le Roy luy a accordée, & donner voſtre voix aux nouveaux Officiers qui doivent eſtre élûs : vous obligerez toute la Compagnie, & en particulier.

Monſieur,

Voſtre tres-humble ſerviteur,
LE BRUN.

Mais que peut on dire encore de ces deux ou trois Meſſieurs d'avoir apres ma ſortie ſous une fauſſe expoſition dans une Requeſte preſentée au Conſeil des Finances, & ſans m'y avoir fait appeller, obtenu le 24. Novembre 1662. un Arreſt, qui me deffend de prendre la qualité d'Academiſte en fait de Peinture & de Sculpture, ny de faire aucune aſſemblée pour raiſon de ce, & lequel ainſi que j'ay dit, ils n'ont oſé

jusques à present me faire signifier.

Quelques amis m'ont assuré que cette brigue a esté jusques au point (jugeant encore d'autruy par elle mesme) de vouloir par force & contre tout droit, obliger de leurs Disciples ou éleves, (qui avoient fait une Academie entre-eux sans leur permission) d'avoüer que c'estoit moy qui m'en estois fait le Chef, & bien qu'ils protestassent au contraire, & mesme avec Serment, ils leur soûtinrent que cela estoit, & qu'ils ne seroient point receus à dessiner en l'Academie s'ils ne l'avoüoient ; ce qui m'a donné lieu de croire, que c'est sans doute sur cette chimerique pensée qu'ils ont obtenu cét Arrest par surprise.

Or ayant esté prié par de mes amis de rendre témoignage à la verité, pour le bien de ces Estudians ; j'écrivis une Lettre à Messieurs de l'Academie, afin de desabuser ceux qui pouvoient en estre innocemment prevenus, laquelle avant que d'estre ouverte fut jettée au feu par un de ces temeraires entreprenans, qui prevoyoit bien que son contenu ne pouvoit luy apporter & à sa Cabale que de la honte & de la confusion, de sorte que sur ce procédé & cét Arrest, je n'ay pû découvrir d'autre sujet qui peut avoir porté Monsieur le B. de dire imprudemment à de ces amis & des miens, que s'il m'en eust voulu comme je croyois, qu'il avoit eu occasion & pouvoir de me faire incastrer.

Je laisse donc à juger quelle satisfaction, peuvent avoir des personnes d'honneur, d'estre d'une Compagnie ou Communauté ou une seule & deux ou trois de brigue, disent & entreprenent de faire de telles choses, & d'autres si opposées à ses Status & à ses Ordonnances, sans aucun fondement.

Mais maintenant, ce qui doit satisfaire en quelque sorte ceux qui aiment la *verité*, le *sçavoir* & le *bon ordre*, est l'esperance que par celuy qu'à present *Monseigneur Colbert* y fait établir de jour en jour, ces Cabalistes n'en useront plus de la sorte, quoy que l'on ne doive pas douter, qu'il n'y faille employer du temps, & sur tout à y bien fonder les veritables & universels principes, regles & pratiques de ces deux beaux Arts, sans lesquelles on ne peut faire d'Excellens Disciples & Academistes ; au lieu que sur les ouvrages & sur les raisonnemens de quelques-uns, bien qu'en quelque estime à present ; on y remarque des erreurs tres-grossieres contre les regles

de l'Art; & ce qui m'a fort ſurpris eſt, que Monſieur le B. ayant ſouvent dit que les Regles de Perſpective eſtoient la moindre partie de ſon Art, que par ces Oeuvres on remarque qu'il en aye ſi peu de connoiſſance.

Mais pour faire, s'il ſe peut, que ledit Sieur & ceux de ſon party ne me croyent point d'humeur à leur en vouloir pour tout leur procedé contre moy; je les aſſure DIEU aydant qu'alors qu'ils voudront, ſoit en particulier ou en telle & ſi bonne Compagnie qu'il leur plaira, s'éclaircir des choſes qui ſont dans mes Traitez, & auſſi des erreurs qu'ils ont commiſes en pluſieurs de leurs Ouvrages contre les Regles de leur Art, non ſeulement en leurs premiers, mais aux derniers qui me ſont connus, tant de Peinture que d'Eſtampes, executées ſur leurs deſſeins; je promets de les leur reſoudre & monſtrer cordialement & ſans emportement, quand ils le deſireront faire dans cét eſprit.

Car je leur ſouhaite de cœur & d'affection, & principalement à Monſieur le B. (puiſque la haute eſtime qu'il s'eſt acquiſe ſur tout entre un grand nombre d'Eſtudians, pourroit en quelque partie luy eſtre nuiſible & à eux;) Qu'ils ayent du moins une connoiſſance en gros nette & diſtincte, à quoy doit ſervir pour les objets qu'ils veulent repreſenter en leurs Tableaux & Deſſeins; *l'élevation de l'œil, la diſtance,* & enfin leur *dégradation Perſpective* ſur le *Plan d'aſſiette*; puiſque ſçachant ces choſes & les pratiquant; ils les y pourront placer convenablement; & meſme s'il leur faut repreſenter des *Elefans, des Chevaux*, où tels autres Animaux qui paroiſſent tirer un Char, ils n'y en mettront pas un ſi grand nombre de frond, qu'ils ſoient obligez à cauſe de leur mauvaiſe poſition d'en oſter la moitié; & que mettant auſſi l'horizon ou point de l'œil bien bas dans un Tableau, compoſé de pluſieurs Figures humaines & autres; comme par exemple, une Bataille approchant de celle de l'Empereur Conſtantin, faite par R. d'Vrbin, ſi ils n'ont égard à cette élevation d'œil & de dégradation Perſpective, ils tomberont dans l'erreur de repreſenter des Figures humaines, des Chevaux, &c. qui auront trois ou quatre fois plus de longueur & de largeur qu'ils ne devroient; & meſme qui montreront leur deſſous au lieu du deſſus, puis le coſté en place d'une partie du devant & du derriere; & nombre d'autres fautes tres-conſiderables, dont

la plufpart font cottées en mon Livre des Leçons, & auquel j'explique ce qui les a fait commettre, puis le moyen de s'en corriger.

Et arrivant encore qu'ils compofent de ces Tableaux ou Deffeins remplis d'objets pris des Ouvrages d'Excellens Peintres, ils feront auffi affurez qu'il eft dangereux d'en ufer ainfi, fi l'on n'eft entendu à les placer fuivant lefdites fujetions; car bien que ce coppiement puiffe eftre pris fur de bons ouvrages, cela n'empefchera pas qu'eftans placez inconfiderement en divers endroits de ces Tableaux, qu'ils n'y faffent, (à moins d'un extréme hazard) un tres-mauvais effet.

Or toutes ces erreurs & méprifes, ne font pas dés je ne fçay quoy d'Optique, ou de petites obmiffions de chofes qui ne vont pas chercher le point de veuë, comme a dit & écrit Monfieur Felibien, mais de tres-groffieres, quoy qu'elles ne foient pas reconnuës d'abord de tout le monde.

Mais fçachant bien & univerfellement les pratiques Geometrales & Perfpectives, l'on évitera tous ces deffauts, & plufieurs autres amplement deduits en mes Traitez, comme auffi ceux que j'ay remarquez en des Thefes executées par d'Excellens Graveurs, fur les Deffeins de Monfieur le B. qui eft d'y mettre nombre de points de veuës en lieu d'un feul, puis des corps Geometraux pour des Perfpectifs, & en fuitte des Figures tant debout que couchées, ou de neceffité, il faut fuppofer qu'il y euft des trous ou foffes faites exprés fur le Plan d'affiette, & autres folides, pour y faire entrer ou loger une partie de leurs corps, jambes & pieds.

Et par ce que des perfonnes mal informées, ont pû croire fur le rapport d'autruy, que feu Monfieur Defargues & moy, eftions d'humeur à attaquer par écrit imprimé ceux qui n'aquieffoient pas à nos fentimens; je les prie de fe fouvenir qu'il n'y a rien de plus oppofé à la verité; car les Affiches & utiles Ecrits de noftre part, n'ont paru en public, qu'en fuitte des Affiches & Libelles diffamatoires de nos envieux cachez, puis qu'ils n'y ont ofé mettre leurs noms; à la referve d'un des Difciples de celuy qui ayant de propos déliberé malicieufement & à faux citté il y a du temps, des erreurs dans les Oeuvres de feu Monfieur Defargues, & fouvent dit, que quand mefme il n'y en auroit point, qu'il ne lairroit pas d'écrire

y en avoir trouvé, lequel Disciple a aussi témoigné avoir si bonne opinion de luy à l'exclusion des autres, qu'il a creu avoir du sens au delà des plus Excellens Geomettres, Architectes, & Peintres, tant Anciens que Modernes; ce qui luy a fait comme à sondit Maistre innover des choses, non seulement tres-foibles, mais aussi tres-fausses; & où à bien paru en cét Art de Pourtraiture & Peinture sa foiblesse; c'est d'avoir averty ceux qui s'y veulent rendre Sçavans, de fuïr les Regles Geometrales & Perspective, & d'avoir mesme inconsiderement avancé, qu'il n'y a que l'instinc seul du Dessinateur & du Peintre, qui doit agir dans ces ouvrages, & plusieurs autres choses aussi peu vrayes & raisonnables.

Et sur ce qu'il a imposé volontairement sans aucun sujet, en croyant sans doute fort obliger quelques esprits semblables au sien, il pourra voir par cét écrit, (s'il le desire,) & par mon Traité des Leçons que j'ay données dans l'Academie, son imposition; quand il a desiré donner à entendre que ce qui m'y avoit fait mal traiter, estoit d'y avoir voulu enseigner de folles, fausses & erronnées doctrines; qui est sans contredit juger de moy par luy mesme, puisqu'à present, cela luy arriveroit, s'il osoit se trouver en cette Academie pour y enseigner celles qu'il a publiées, & de plus faire en sorte d'en tirer de pareils Actes que les miens; outre le contenu en mes Lettres d'Academiste, pouvant avancer avec certitude que son Maistre ny luy ne surprendront jamais que les ignorans, par faire à l'occasion dix fois plus de propositions & de solutions Geometriques qu'il n'en faut, pour en suitte conclure par des faussetez.

Mais pour conclusion, je puis dire & prouver que feu Monsieur Desargues & moy, avons esté les premiers qui ont donné au Public les vrayes, faciles, promptes & universelles pratiques de Perspective, conformes à celles du Geometral; tant pour tracer les contours des objets visibles de la nature, que ceux que l'on peut avoir dans l'imagination, avec les places de leurs jours, ombres & ombrages, & aussi la force & foiblesse de leurs touches, teintes, ou couleurs, pour qu'elles expriment bien leur relief; & moy, d'avoir esté le premier qui les ay expliquées dans ladite Academie quatre années de suitte gratuitement, à l'instante priere de ceux qui le l'ont composée les premiers, dont l'Illustre, Sçavant &

Curieux feu Monſieur de Charmois, en eſtoit le tres-digne & Premier Chef ou Directeur ; & que les Deputez pour cét effet, furent Meſſieurs de la Hyre & Bourdon, accompagnez de Meſſieurs Teſtelin & du Grenier les aiſnez ; ce que j'ay donc fait pendant ledit temps deux fois châque ſemaine, avec l'applaudiſſement de la Compagnie, ſans conſiderer quelques intereſſez envieux qui profererent à tort pluſieurs fois, que ces regles broüilloit l'eſprit des éleves ; & d'autres que c'eſtoit leur bailler des Verges pour foüetter leurs Maiſtres, & pour leur marcher ſur les Tallons, puis qu'il y en avoit, diſoient-ils, qui entreprenoient deſlors de gloſer ſur leurs ouvrages.

Mais pour rendre ſur cela le droit à qui il appartient, j'excepte de ſe nombre audit temps Monſieur Errard, puis qu'un jour ayant aſſiſté à quelques-unes de mes Leçons, il dit devant moy aux Eleves ces mots : *Meſſieurs, Meſſieurs, vous eſtes bien plus heureux que nous n'avons eſté dans noſtre temps d'Eſtude ; d'avoir de telles regles & preceptes ; auſſi en devez vous profiter, & croire eſtre bien obligez à ceux qui vous les donnent, & qui vous les ont procurées.*

Je finiray donc ce Recit par celuy qui ſelon toute l'apparence en eſt la cauſe, en diſant, que je n'ay jamais connu d'homme qui ſelon le monde ; meritaſt moins que l'on priſt peine de l'éclaircir ſur les choſes qu'il ignore, puiſqu'à mon ſens, il n'en recherche pas les moyens par les droites & legitimes voyes ; ainſi que l'on peut avoir remarqué dans ſon procedé ; & en verité s'il y avoit lieu de ſe conſoler, ſur ce que je ne ſuis pas le ſeul qu'il a deſobligé, j'en aurois de reſte, car le nombre en eſt tres-grand ; mais comme chreſtiennement le mal d'autruy nous doit toucher, je concluray en luy ſouhaittant une entiere proſperité de tous ſes bons deſſeins, puiſqu'à quelque degré de perfection qu'il puiſſe arriver, j'en ſeray ravy.

Bref, la Lettre imprimée ſans autre nom d'Auteur que celuy d'Ecollier de l'Academie, diſtribuée chez Monſieur le B. L'extravagante Coppie de Perſpective du Sieur I. le B. dediée à Monſieur le Brun. Celle du R. P. B. A. mal nommée la Perſpective affranchie. Le foible Libelle du Sieur C. dit de F. & ſa fauſſe & particuliere pratique des jours & des ombres. Puis les ridicules énoncez dans les boufis écrits du Sieur G. H. G. dit le P. G. ont eſté autant de darts enflammez du

malin contre moy & mes Ecrits, que Dieu mercy j'ay repousez & étains avec la seule verité, ce qui comme je croy arrivera Dieu aydant à tous ceux qui en useront ainsi, & qui enflez de la bonne opinion d'eux-mesmes, aprés qu'on les a instruits gratuitement, payent d'ingratitude & de méconnoissance ceux qui leur ont fait ce bien.

Par Bosse en Mars 1666.

L, S. D.





